

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Calvados

808088088



DE LA  
AU  
**VIRE  
NOIREAU**  
TERRE D'EXCELLENCE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

808088088

## Procès verbal de la séance de Conseil Communautaire du Judi 30 Mars 2023 à 20h30

L'an 2023, le 30 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 24 mars 2023.

La convocation des conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 24 mars 2023.

La séance est ouverte à 20h45 par M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. M. Corentin GOETHALS se désigne pour remplir cette fonction.

Monsieur le Président indique :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant,
- Les membres s'étant excusés,

*Cf. état des présences des conseillers communautaires établi ci-après.*

Le quorum est ainsi atteint à l'ouverture de séance et a été vérifié pour chacune des délibérations examinées au cours de la séance.

## Etat de présence des conseillers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL					X
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET			M. Jean-Claude RUAULT		
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL			Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE				X	
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

**SOULEUVRE-EN-BOCAGE**

Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X

**VALDALLIERE**

M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASNON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER			M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	X				

**VIRE NORMANDIE**

M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY			Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X	

<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>43</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>53</b>		

## Ordre du jour

### Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2023

Communication des décisions prises par Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, et en vertu de la délégation du Conseil Communautaire prise par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 :

- n°DP-2023-2 du 28 février 2023
- n°DP-2023-3 du 28 février 2023

**Elus référents**

### A. Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines

#### ➤ Finances

D2023-3-2-1	Les comptes administratifs – Année 2022
D2023-3-2-2	Bilan des acquisitions et des cessions – Année 2022
D2023-3-2-3	Les comptes de gestion du Trésorier – Année 2022
D2023-3-2-4	Affectation des résultats
D2023-3-2-5	Approbation du Budget Général et des Budgets Annexes – Exercice 2023
D2023-3-2-6	Opérations de programmes : a) Autorisation de programme sur l'opération 100 : Construction d'une déchèterie – Bâtiment de Réemploi – Révision de l'autorisation b) Autorisation de programme sur l'opération 200 : Opération foncière pour le siège communautaire
D2023-3-2-7	Fiscalité - Vote des taux 2023 a) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) b) Contribution Foncière des Entreprises (CFE) c) Fiscalité additionnelle d) Produit GEMAPI
D2023-3-2-8	Subventions 2023 : a) Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie b) Solidarité Paysans Basse-Normandie c) Mission Locale du Bocage au Bessin d) Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) e) Association Mobyliis
D2023-3-2-9	Budget Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : Modification des durées d'amortissement
D2023-3-2-10	Avance de trésorerie du Budget Principal vers le Budget Annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)
D2023-3-2-11	Demandes de subvention au titre du Fonds Vert pour les dossiers communautaires

**Mme Annie ROSSI**

#### ➤ Moyens Généraux

D2023-3-2-12	Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
--------------	---

**Mme Annie ROSSI**

#### ➤ Ressources Humaines

D2023-3-2-13	Modification du tableau des emplois par évolution et créations de postes
D2023-3-2-14	Prise en charge de la cotisation 2023-2024 à l'ordre des architectes d'un agent public par l'Intercom de la Vire au Noireau

**M. Gilles FAUCON**

### B. Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

D2023-3-2-15	Comité syndical du SEROC : Représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau – Désignation d'un représentant titulaire
D2023-3-2-16	SDEC Energie : Désignation d'un représentant de l'Intercom de la Vire au Noireau à la Commission Consultative pour la Transition Energétique
D2023-3-2-17	Modification de la composition de la commission thématique « déchets/déchèteries » (Désignation d'un représentant du pôle de proximité de Saint-Sever)

**M. Marc ANDREU SABATER**

D2023-3-2-18	Modification de la composition de la commission thématique « Petit et Grand Cycles de l'Eau » (Désignation d'un représentant du pôle de proximité de Saint-Sever et d'un représentant de la commune de Valdallière)	
<b>C. Environnement</b>		
➤ <b>Petit et Grand Cycles de l'Eau</b>		
D2023-3-2-19	Demande de subvention à la Région Normandie – FEDER 2023-2024 – Travaux de restauration de la trame verte et bleue – Programmes « Gestion des Milieux Aquatiques »	Mme Valérie DESQUESNE
D2023-3-2-20	Mise en place des périmètres de protection pour le forage F2 des Forges et l'institution des servitudes afférentes sur les communes de Condé-en-Normandie (14) et Caligny (61)	
<b>D. Attractivité du Territoire</b>		
➤ <b>Développement Economique</b>		
D2023-3-2-21	Commune de Vire Normandie – parc d'activités économiques la Papillonnière : cession d'un ensemble foncier au profit de la SAS Districo	M. Lucien BAZIN
D2023-3-2-22	Plateforme COMM'UNE OPPORTUNITE labélisée « Petites villes demain » « Mise en relation Porteur de projets »	
D2023-3-2-23	Plateforme Ma Ville Mon Shopping (MVMS) : Convention entre l'Intercom de la Vire au Noireau et les communes partenaires	
D2023-3-2-24	Pôle rural de Noues de Sienne – aménagement des Ateliers de la Graniterie : lancement d'une nouvelle consultation des entreprises	M. Frédéric BROGNIART
➤ <b>Tourisme/Entretien des chemins de randonnées</b>		
D2023-3-2-25	Entretien des circuits de qualité : Demande de subvention au Conseil Départemental du Calvados pour l'année 2023	M. Georges RAVENEL
<b>E. Habitat</b>		
D2023-3-2-26	Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions	Mme Nicole DESMOTTES
D2023-3-2-27	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du pôle de proximité de Condé – Versement de subventions	
D2023-3-2-28	Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et Renouvellement Urbain 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) – Versement de subventions	
D2023-3-2-29	Avenant n°1 aux conventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : OPAH classique et OPAH Renouvellement Urbain (Commune de Vire Normandie)	
<b>Questions diverses</b>		

M. le Président soumet à l'assemblée délibérante la validation de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 9 février 2023 qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance. Les conseillers communautaires n'émettent aucune observation ni remarque concernant la rédaction de ce procès-verbal et approuvent ainsi, à l'unanimité, sa rédaction.

En application des dispositions de l'article L-5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. Le Président rend compte des décisions suivantes :

Numéro des décisions	Objet
n°DP-2023-2 du 28 février 2023	Assurance dommages aux biens et risques annexes – Autorisation de signature du marché – Abrogation de la décision du Président n°DP-2022-33 du 28 décembre 2022
n°DP-2023-3 du 28 février 2023	Saint-Denis-de-Méré – ZA 56 – Les Vignonnieres – Bail précaire au profit de la SARL MARIE

*Les conseillers communautaires ont été destinataires d'une copie de chacune de ces décisions qui leur ont été transmises avec la convocation de la présente séance.*

***A 20h50, M. le Président demande une suspension de séance pour laisser la parole aux représentants du collectif contre la fermeture du collège du Val de Vire, et du collectif porte à porte 14, présents dans le public, qui souhaitent s'exprimer.***

***21h30 : Reprise de la séance du conseil communautaire.***

La séance se poursuit par l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.



## Relevé des décisions prises et transcription des débats

### A. Finances et Ressources Humaines

#### ➤ Financés (Rapporteur : Mme Annie ROSSI)

##### D2023-3-2-1 : Les comptes administratifs – Année 2022

Les Comptes Administratifs 2022 étant en tous points conformes aux Comptes de Gestion 2022 présentés par le receveur, et suivant la présentation faite aux membres du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et aux membres de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter et d'approuver les Comptes Administratifs 2022 tels que présentés.

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dérogée contre son adoption.

En vertu de l'article L2121-14 du CGCT (applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), M. Marc ANDREU SABATER, Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, peut assister aux discussions mais il lui sera demandé de quitter la salle au moment du vote. Le Conseil communautaire est ainsi appelé à désigner un(e) Président(e) de séance en lieu et place de M. Marc ANDREU SABATER.

**Madame Annie ROSSI, Vice-présidente en charge des Finances, procède à la présentation des comptes administratifs.**

**Puis, le Conseil Communautaire, après avoir :**

- désigné à l'unanimité Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, en qualité de Présidente de séance en lieu et place de M. Marc ANDREU SABATER qui quitte la salle,
- vérifié que le quorum est atteint,
- procède aux opérations de vote.

#### a) Budget Principal

##### Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>51</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>1</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

#### b) Budget annexe TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

##### Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>51</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>1</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

c) **Budget annexe REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères)****Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	51	Contre :	0	Abstentions :	1
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

d) **Budget annexe "Production Eau"****Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

e) **Budget annexe "Les Ateliers Relais"****Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

f) **Budget annexe "ZAM"****Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					



g) **Budget annexe "Zone Industrielle la Papillonnière"****Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

h) **Budget annexe "PIPA II"****Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

i) **Budget annexe « La Douitée »****Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

j) **Budget annexe "Les Neuvillières"****Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**k) Budget annexe « Autres ZAE (Zones d'Activités Economiques) »****Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

**l) Budget annexe "Vente de terrains"****Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	51	Contre :	0	Abstentions :	1
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

M. Marc ANDREU SABATER réintègre la séance.

**D2023-3-2-2 : Bilan des acquisitions et des cessions – Année 2022**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions 2022 par un vote.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

**D2023-3-2-3 : Les comptes de gestion du Trésorier – Année 2022**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir ratifier ces comptes de gestion et autoriser Monsieur le Président à apposer sa signature sur les documents comptables présentés.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D2023-3-2-4 : Affectation des résultats**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir en délibérer et d'adopter les affectations des résultats telles que présentées.

**a) Budget Principal****Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**b) Budget annexe REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères)****Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**c) Budget annexe TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)****Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

#### d) Budget annexe Production d'Eau

##### Débats :

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

#### e) Budget annexe « Ateliers relais »

##### Débats :

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

#### f) Autres budgets annexes

- Vente de terrains
- ZAM
- ZI « La Papillonnière »
- ZA « Les Neuvillières »
- Parc d'Activités « La Douitée »
- Parc d'Activités « La Papillonnière II (PIPA) »
- Autres ZAE

Considérant que ces budgets annexes sont réalisés sur la section de fonctionnement et font l'objet d'une gestion de stock, il n'y a pas lieu de délibérer, aucune décision n'est requise puisque les résultats de chacune des sections se reportent d'office, suivant la réglementation, sur le budget N+1.

#### **D2023-3-2-5 : Approbation du Budget Général et des Budgets Annexes – Exercice 2023**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, le Conseil Communautaire est appelé à voter les Budgets pour l'exercice 2023.

##### a) Budget Principal

##### Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**b) Budget annexe de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)**

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**c) Budget annexe de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) - SPIC M4**

**Débats :**

M. Manuel MACHADO : « Pourquoi voulez-vous changer un mode de service qui fonctionne ? »

M. Marc ANDREU SABATER : « Nous avons déjà parlé de l'harmonisation du mode de financement du service par la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) à plusieurs reprises, des décisions ont été prises, nous n'allons pas revenir sur le sujet ce soir car ce n'est pas l'objet de cette délibération. »

M. Manuel MACHADO : « Quand nous ne sommes pas d'accord et que nous ne votons pas comme vous, à cause d'un manque d'information et d'explication, vous savez pourtant convoquer les maires du territoire de Condé. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	45	Contre :	1	Abstentions :	7
<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**d) Budget annexe "LES NEUVILLIERES"**

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

e) **Budget annexe "LA DOUITEE"**

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

f) **Budget annexe "LA PAPILLONNIERE II"**

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

g) **Budget annexe "Zone Industrielle LA PAPILLONNIERE"**

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

h) **Budget annexe "ZAM"**

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*



## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité     
  Adopté à l'unanimité     
  Non adopté

#### i) Budget annexe "VENTE DE TERRAINS"

##### Débats :

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité     
  Adopté à l'unanimité     
  Non adopté

#### j) Budget annexe « AUTRES ZAE (Zones d'Activités Economique) »

##### Débats :

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité     
  Adopté à l'unanimité     
  Non adopté

#### k) Budget annexe "ATELIERS RELAIS"

##### Débats :

M. Gilles MALOISEL : « Combien reste-t-il d'ateliers relais en option d'achat ? »

Mme Annie ROSSI : « Un seul . »

*Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité     
  Adopté à l'unanimité     
  Non adopté

I) **Budget annexe "PRODUCTION EAU" - SPIC - M 49****Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D2023-3-2-6a : Opérations de programmes : Révision de l'autorisation de programme sur l'opération 100 : Construction d'une déchèterie – Bâtiment de Réemploi**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de réviser l'autorisation de programme sur l'opération 100 : Construction d'une déchèterie – Bâtiment de Réemploi, telle que présentée ;
- de solliciter toutes subventions et aides auprès des partenaires institutionnels et financiers que sont : l'Etat, le Département du Calvados, la Région Normandie, et tout autre partenaire restant à identifier.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D2023-3-2-6b : Opérations de programmes : Autorisation de programme sur l'opération 200 : Opération foncière pour le siège communautaire**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération telle que présentée, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- de préciser que les paiements pour l'exercice 2023 sont inscrits au budget principal 2023 ;
- de solliciter toutes subventions et aides auprès des partenaires institutionnels et financiers que sont : l'Etat, le Département du Calvados, la Région Normandie, et tout autre partenaire restant à identifier.

**Débats :**

M. Serge COUASNON : « Si vous inscrivez cette délibération c'est que des locaux ont été trouvés pour y implanter le siège de l'Intercom de la Vire au Noireau, mais nous n'avons pas été informés du projet ! Nous sommes amenés à délibérer sur une dépense pour un projet dont nous n'avons jamais entendu parler. »

M. Marc ANDREU SABATER : « Les choses ont beaucoup évolué ces dernières semaines. Nous vous avons informés qu'un autre projet était à l'étude, il s'agissait du bâtiment des Augustines (une aile du musée de Vire), mais il s'avère que les coûts de rénovation sont beaucoup trop importants

compte tenu de la structure du bâtiment, nous avons donc dû abandonner ce projet. Concernant le bâtiment du Révotel, nous devons rapidement nous positionner et saisir cette opportunité d'acquisition, le propriétaire s'étant déclaré vendeur il y a seulement quelques semaines. C'est donc le Bureau communautaire qui a statué sur la décision d'acquisition du bâtiment du Révotel afin d'y implanter le siège administratif de l'Intercom de la Vire au Noireau. »

M. Serge COUASNON : « Vous présentez une dépense de 4 250 000 €, à quoi cela correspond ? »

Mme Annie ROSSI : « Ce montant comprend le prix d'achat et les travaux de rénovation. »

M. Marc ANDREU SABATER : « C'est la totalité du projet. »

M. Serge COUASNON : « Nous ne sommes informés de rien et vous nous mettez devant le fait accompli. Il y avait un secret de polichinelle sur le projet du bâtiment des Augustines et pour ce projet nous n'avons aucune information ! Nous faisons partie d'une assemblée délibérante, c'est inadmissible que nous n'ayons pas tous les éléments à mesure de l'avancement des projets ! Vous nous faites voter une dépense pour un projet qui n'est pas connu ! »

M. Marc ANDREU SABATER : « On ne peut pas parler d'un projet s'il n'est pas certain d'aboutir. Concernant la décision d'acquisition du bâtiment du Révotel elle a été prise par le Bureau communautaire de l'Intercom qui est compétent pour prendre ce type de décision. »

M. Serge COUASNON : « Nous pourrions quand même avoir un minimum d'information sur un projet d'une telle importance. Nous sommes mis devant le fait accompli, je trouve cela scandaleux, ce n'est pas ma conception de la démocratie ! »

M. Marc ANDREU SABATER : « Nous mettrons donc les membres du Conseil communautaire autour de la table pour chaque sujet, cela va être compliqué ! Ce soir nous présentons les éléments de la préparation du budget 2023, il est normal que ce sujet soit abordé ce soir. »

Mme Valérie DESQUESNE : « La recherche d'un siège administratif est un sujet récurrent depuis la création de l'Intercom de la Vire au Noireau en 2017 dont nous parlons régulièrement. Une opportunité concrète s'est offerte il y a quelques semaines avec la possibilité d'acquisition de ce bâtiment qui correspond à nos besoins et à ce que nous recherchons. Nous devons réagir vite c'est pourquoi le Bureau communautaire s'est saisi de cette opportunité. Des subventions vont être mobilisables avec des enveloppes financières conséquentes. »

M. Serge COUASNON : « Vous présentez les choses comme un avant projet mais il paraît bien avancé déjà ! Je connais le propriétaire, je ne pense pas qu'il était si pressé de vendre son bâtiment »

Mme Annie ROSSI : « Nous vous présentons ce soir une autorisation de programme, c'est-à-dire que nous demandons juste au Conseil communautaire de voter l'ouverture des crédits pour ce projet. Si nous le faisons c'est dans le but de pouvoir obtenir des subventions et de négocier éventuellement des prêts, et aussi pour inscrire les dépenses au budget 2023 et suivants. Une autorisation de programme c'est ce qu'il est recommandé de faire par la chambre régionale des comptes. »

M. Lucien BAZIN : « Comme tu le dis Serge (COUASNON), le propriétaire n'est pas pressé de vendre mais il pourrait changer d'avis. C'est un bâtiment qui permettra de centraliser l'ensemble des services de l'Intercom sur un même site et ainsi d'éviter de payer un loyer très cher à un bailleur privé, comme nous le faisons actuellement. »

Mme Annie ROSSI : « La location de l'immeuble situé en cœur de ville, occupé par une partie des personnels de l'Intercom, s'élève à 46 000 € par an ! »

M. Frédéric BROGNIART : « Nous avons fait une évaluation des dépenses et pris des ratios assez élevés pour estimer les coûts de la rénovation du bâtiment du Révotel. »

Mme Annie ROSSI : « Nous avons consulté l'avis des domaines, le montant du coût de l'acquisition correspond à leur estimation. »

M. Didier DUCHEMIN : « Quel est la surface du foncier ? »

Mme Annie ROSSI : « Le bâtiment est d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup> sur un terrain de 8 000 m<sup>2</sup>. »

M. Serge COUASNON : « Ce n'est pas le projet que je critique mais c'est la méthode que vous employez. La décision n'était pas à quelques jours près. »

M. Marc ANDREU SABATER : « Il y a un contexte et une opportunité, nous l'avons saisie. Les agents qui ont été consultés sont assez satisfaits qu'une solution ait été trouvée. »

M. Serge COUASNON : « Il est regrettable que les personnels soient informés des décisions avant les élus. »

*Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

**NB** : Pour le vote de cette délibération M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge du développement économique, ayant pris part aux négociations, indique ne pas prendre part au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>47</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>5</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D2023-3-2-7 : Fiscalité – Vote des taux 2023**

**a) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il convient que le Conseil communautaire valide les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2023 tels que présentés.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**b) Contribution Foncière des Entreprises (CFE)**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il convient que le Conseil communautaire valide le taux de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) 2023 tel que présenté.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**c) Fiscalité additionnelle**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il est demandé au Conseil communautaire de délibérer et de reconduire les taux de la fiscalité additionnelle votés en 2022 pour l'année 2023 tels que présentés.

**Débats :**

Aucune intervention.



Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**d) Produit attendu de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) – Exercice 2023**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir arrêter et voter le produit attendu pour la taxe sur la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à hauteur de 160 000 euros pour l'année 2023.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D2023-3-2-8 : Subventions 2023**

**a) Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le versement de la subvention 2023 à hauteur de 215 851,50 €, conformément aux modalités prévues dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024, étant précisé que le crédit correspondant est inscrit au Budget Principal 2023.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

**NB :** Pour le vote de cette délibération, et dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », M. Régis PICOT, Président de l'Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie, indique ne pas prendre part au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>52</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**b) Solidarité Paysans Basse-Normandie**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder, au titre de la compétence développement économique, une subvention d'un montant de 400 € à l'association Solidarité Paysans Basse-Normandie pour l'année 2023, étant précisé que le crédit correspondant sera inscrit au Budget Principal 2023.

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b><u>Vote ordinaire à main levée :</u></b>					
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**c) Mission Locale du Bocage au Bessin**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le versement, pour l'exercice 2023, d'une subvention à hauteur de 72 000 € à la Mission Locale du Bocage au Bessin, étant précisé que le crédit correspondant sera inscrit au Budget Principal 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la Mission Locale du Bocage au Bessin, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

***NB :*** Pour le vote de cette délibération, et dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », M. Lucien BAZIN, Président de la Mission Locale du Bocage au Bessin, indique ne pas prendre part au vote.

<b>VOTE</b>					
<b><u>Vote ordinaire à main levée :</u></b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**d) Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) – Point d'Accès au Droit**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement d'une subvention pour l'année 2023 au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) au titre du Point d'Accès au Droit (PAD) à hauteur de 5 039 € ; étant précisé que le crédit correspondant sera inscrit au Budget Principal 2023.

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*



## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité
  Adopté à l'unanimité
  Non adopté

#### e) Association Mobylys – Demande de subvention – Exercice 2023

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le versement d'une subvention à hauteur de 6 000 € à l'association Mobylys dans le cadre du co-financement d'une partie du projet de développement d'une maison du vélo.

#### Débats :

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité
  Adopté à l'unanimité
  Non adopté

#### D2023-3-2-9 : Budget Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : Modification des durées d'amortissement

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur la mise en place des durées d'amortissements pour le budget de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), pour les biens de l'Intercom de la Vire au Noireau, telles que présentées.

#### Débats :

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité
  Adopté à l'unanimité
  Non adopté

#### D2023-3-2-10 : Avance de trésorerie du Budget Principal vers le Budget Annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 6 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire de décider que le budget principal verse une avance de Trésorerie de 1 500 000 € au budget annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), laquelle sera remboursée au budget principal au plus tard le 31 mars 2024 (compter au plus 12 mois après la date de délibération).

#### Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

Mme Annie ROSSI : « Je souhaite remercier les personnels administratifs du service des finances, elles sont présentes ce soir, pour la qualité du travail qui a été réalisé dans le cadre de la présentation des comptes administratifs et des budgets ».

**D2023-3-2-11 : Demandes de subvention au titre du Fonds Vert pour les dossiers communautaires**

Suivant l'avis favorable de la commission Attractivité du Territoire réunie le 08 mars 2023, et du Bureau communautaire réuni les 6 et 20 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toute diligence pour solliciter l'obtention de toutes subventions, et notamment celle du Fonds Vert, permettant de réduire la charge financière du portage des opérations répertoriées et présentées aux conseillers communautaires, et le cas échéant, à signer les documents, attestations et conventions s'y rapportant.

**Débats :**

M. Lucien BAZIN : « Je vous précise que le coût estimatif de l'opération concernant le projet de renouvellement de luminaires anciens sur les parcs d'activités La Papillonnières et les Neuvières, situés sur la commune de Vire Normandie, a fait l'objet d'une modification depuis l'envoi de la note de synthèse accompagnant la convocation à la présente séance. Il convient en effet de lire 37 685,60 € (soit 80 % de 47 107 HT) en lieu et place de 28 570 € (chiffre qui était indiqué dans la note de synthèse).

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

➤ **Moyens Généraux (Rapporteur : Mme Annie ROSSI)**

**D2023-3-2-12 : Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023, il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, de/d' :

- décider de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- donner son accord pour que l'Intercom de la Vire au Noireau accède aux services IX Actes proposés par la société SRCI pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- autoriser à cet effet, M. le Président ou son représentant à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture du Calvados, représentant l'État.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

➤ **Ressources Humaines (Rapporteur : M. Gilles FAUCON)**

**D2023-3-2-13 : Modification du tableau des emplois par évolution et créations de postes**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire de délibérer sur l'évolution et sur les créations d'emplois présentées.

Le conseil communautaire est invité, après en avoir délibéré à :

- décider de créer les emplois à temps complet :
  - de directeur du pôle environnement, énergie et mobilité sur le grade d'attaché ou d'ingénieur ;
  - de chargé de mission Projet Alimentaire Territorial et filière agricole sur le grade de technicien ou rédacteur ou attaché ;
  - d'agent polyvalent facturation et usagers du service REOMI (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative) sur le grade adjoint administratif ou rédacteur
- adopter les propositions et de créer les emplois et effectifs du tableau des emplois et des effectifs selon les natures spécifiées, les quotités de temps de travail et d'ouvrir les recrutements à des contractuels au titre de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique pour les emplois spécifiés dans ce tableau ;
- autoriser l'engagement des emplois et effectifs du tableau des emplois et des effectifs selon les natures spécifiées, les quotités de temps de travail ;
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget.

**Débats :**

M. Gilles MALOISEL : « Le poste de technicien en charge de la gestion des flux et de la gestion énergétique des bâtiments est actuellement vacant à Vire Normandie. Il y aurait, il me semble, une réflexion à mener pour de la mutualisation sur ce poste. Il conviendrait que l'on réfléchisse au recrutement de ces profils de poste car les personnels dans ce secteur sont difficiles à recruter. Il y a beaucoup de données à récupérer et à analyser dans le cadre du décret tertiaire, de plus limiter les dépenses énergivores des bâtiments c'est très important, or nous avons des carences dans ce domaine. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D2023-3-2-14 : Prise en charge de la cotisation 2023-2024 à l'ordre des architectes d'un agent public par l'Intercom de la Vire au Noireau**

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni en séance le 20 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir valider la prise en charge de la cotisation à l'Ordre Régional des Architectes pour l'année 2023 et 2024 à hauteur de 280 € par an d'un agent de l'Intercom de la Vire au Noireau.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**B. Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)**

(Rapporteur : M. Marc ANDREU SABATER)

**D2023-3-2-15 : Comité syndical du SEROC : Représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau – Désignation d'un représentant titulaire**

Suite au décès, le 12 novembre 2022, de M. Gaëtan LEFEVRE, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Sainte-Marie-Outre-l'Eau, et suivant l'avis du Bureau communautaire réuni le 16 janvier 2023, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la désignation du remplaçant de M. Gaëtan LEFEVRE appelé à siéger en qualité de membre titulaire au comité syndical du SEROC.

Conformément à la consultation des communes du pôle de proximité de Saint-Sever il est soumis au Conseil communautaire la proposition de candidature de M. Jacques FAUTRARD (élu de la commune de Campagnolles).

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations :

- **M. le Président rappelle que cette désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L5211-1.**

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

- **M. le Président demande s'il y a d'autres candidats : Aucun conseiller ne fait acte de candidature**

**Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir au sein du comité syndical du SEROC, M. Jacques FAUTRARD est donc désigné pour représenter l'Intercom de la Vire au Noireau en qualité de membre titulaire au sein du comité syndical du SEROC.**

**D2023-3-2-16 : SDEC Energie : Désignation d'un représentant de l'Intercom de la Vire au Noireau à la Commission Consultative pour la Transition Energétique**

Par mail en date du 1<sup>er</sup> février 2023, Mme Valérie DESQUESNE a fait part aux services de l'Intercom de sa volonté de ne plus siéger au sein de la Commission Consultative pour la Transition Energétique du SDEC Energie.



**Il convient alors de procéder à la désignation d'un représentant de l'Intercom de la Vire au Noireau appelé à siéger au sein de cette instance en lieu et place de Mme Valérie DESQUESNE.**

**Le Bureau communautaire, réuni le 16 janvier 2023, soumet au Conseil communautaire la proposition de candidature de M. Gilles MALOISEL (élu de la commune de Vire Normandie)**

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations :*

- **M. le Président rappelle que cette désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L5211-1.**

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

- **M. le Président demande s'il y a d'autres candidats : Aucun conseiller ne fait acte de candidature.**

**Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir au sein la Commission Consultative pour la Transition Energétique du SDEC, M. Gilles MALOISEL est donc désigné pour représenter l'Intercom de la Vire au Noireau au sein de cette instance.**

**D2023-3-2-17 : Modification de la composition de la commission thématique « déchets ménagers » - Désignation d'un représentant du pôle de proximité de Saint-Sever**

**Suite au décès le 12 novembre 2022, de M. Gaëtan LEFEVRE, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Sainte-Marie-Outre-l'Eau et représentant du pôle de proximité de Saint-Sever, et suivant l'avis du Bureau communautaire réuni le 16 janvier 2023, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la désignation d'un conseiller appelé à siéger au sein de la commission thématique « déchets ménagers » de l'Intercom de la Vire au Noireau.**

Conformément à la consultation des communes du pôle de proximité de Saint-Sever, il est soumis au Conseil communautaire la proposition de candidature de M. Jacques FAUTRARD (élu de la commune de Campagnolles).

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations :*

- **M. le Président rappelle que cette désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L5211-1.**

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

- **M. le Président demande s'il y a d'autres candidats : Aucun conseiller ne fait acte de candidature.**

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir au sein de la commission « déchets ménagers » de l'Intercom de la Vire au Noireau, M. Jacques FAUTRARD est donc désigné pour siéger au sein de cette instance.

**D2023-3-2-18 : Modification de la composition de la commission thématique « Petit et Grand Cycles de l'Eau » – Désignation d'un représentant du pôle de proximité de Saint-Sever et d'un représentant de la commune de Valdallière**

Suite au décès, le 4 juin 2022, de M. Christian MARIETTE Maire de la commune Pont-Bellanger et représentant du pôle de proximité de Saint-Sever, et suite à la démission de M. Benoît BACHELOT de son mandat de conseiller municipal de la commune de Valdallière, il convient de procéder à la désignation de deux conseillers appelés à siéger au sein de la commission thématique « Petit et Grand Cycles de l'Eau ».

Suivant l'avis du Bureau communautaire réuni le 16 janvier 2023, et suivant la consultation des communes du pôle de proximité de Saint-Sever et de la commune de Valdallière, il est soumis au conseillers communautaires les propositions de candidature suivantes :

- M. Jean-Pierre MURIER (élu de la commune de Pont-Bellanger) représentant du pôle de proximité de Saint-Sever.
- M. Mickaël GUETTIER (élu de la commune de Valdallière).

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations :*

- **M. le Président rappelle que cette désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L5211-1.**

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

- **M. le Président demande s'il y a d'autres candidats : Aucun conseiller ne fait acte de candidature.**

Une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir au sein de la commission « Petit et Grand Cycles de l'Eau » de l'Intercom de la Vire au Noireau, M. Jean-Pierre MURIER et M. Mickaël GUETTIER sont donc désignés pour siéger au sein de cette instance.

## **C. Environnement**

- **Petit et Grand Cycles de l'Eau (Rapporteur : Mme Valérie DESQUESNE)**

**D2023-3-2-19 : Demande de subvention à la Région Normandie – FEDER 2023-2024 – Travaux de restauration de la trame verte et bleue – Programmes « Gestion des Milieux Aquatiques »**

Suivant les avis favorables de la commission « Petit et Grand Cycle de l'Eau » réunie le 2 mars 2023 et du Bureau communautaire réuni le 6 mars 2023, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le contenu de la demande d'aide présentée ainsi que le plan de financement correspondant,



- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Normandie, autorité de gestion des fonds FEDER/FSE, pour la réalisation de ce programme d'actions, et à signer tous les documents y afférents.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D2023-3-2-20 : Mise en place des périmètres de protection pour le forage F2 des Forges et l'institution des servitudes afférentes sur les communes de Condé-en-Normandie (14) et Caligny (61)**

Conformément à l'article R 181-38 du code de l'environnement, il appartient au Président de l'Intercom de la Vire au Noireau de soumettre le dossier de demande d'autorisation sollicitée par le SIAEP Clécy-Druance à l'avis de du conseil communautaire.

Suivant la présentation de l'arrêté préfectoral aux membres du Bureau communautaire réunis en séance le 20 mars 2023, il est ainsi demandé au Conseil communautaire, après en avoir débattu, d'émettre un avis concernant le dossier de demande d'autorisation sollicitée par le SIAEP Clécy-Druance dont les pièces sont consultables via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4445>

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

## D. Attractivité du Territoire

### ➤ Développement Economique

(Rapporteur : M. Lucien BAZIN)

**D2023-3-2-21 : Commune de Vire Normandie – Parc d'activités économiques la Papillonnière : cession d'un ensemble foncier au profit de la SAS Districo**

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du Territoire réunie le 8 janvier 2023 et du Bureau communautaire réuni le 6 mars 2023, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider l'aliénation de l'ensemble foncier au sein du Parc d'Activités Economiques La Papillonnière, commune de Vire Normandie, au profit de la SAS DISTRICO, ou de toute autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet, aux conditions mentionnées.
- autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente auprès de l'Office Notarial Virois avec la participation de la SCP GUILBERT et ROUSSEAU, notaires associés, ainsi que tout document relatif à cette aliénation et, notamment, l'acte authentique constatant le transfert

de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction, du patrimoine communal vers celui de la communauté de commune Intercom de la Vire au Noireau.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-3-2-22 : Plateforme COMM'UNE OPPORTUNITE labellisée « Petites villes demain » « Mise en relation Porteur de projets »**

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du Territoire réunie le 8 janvier 2023 et du Bureau communautaire réuni le 6 mars 2023, il est demandé au Conseil communautaire après en avoir délibéré :

- d'approuver l'adhésion de l'Intercom de la Vire au Noireau Plateforme COMM'UNE OPPORTUNITE labellisée « Petites villes demain » « Mise en relation Porteur de projets ».  
*Etant précisé que le financement du reste à charge, à hauteur de 3 200 €, sera pris en charge par les communes identifiées « Petites Villes de Demain », soit 800 € pour chacune des communes concernées.*
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette opération.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-3-2-23 : Plateforme Ma Ville Mon Shopping (MVMS) : Convention entre l'Intercom de la Vire au Noireau et les communes partenaires**

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du Territoire réunie le 8 janvier 2023 et du Bureau communautaire réuni le 6 mars 2023, il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir entre la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau et les communes de Campagnolles, Condé-en-Normandie, Landelles- et-Coupigny, Noues-de-Sienne, Saint-Denis-de-Méré, Souleuvre en Bocage, Terres-de-Druance, Valdallière, Vire Normandie relative à l'opération « Place de marché territoriale : Déploiement d'une plateforme locale de vente ligne et accompagnement de ses utilisateurs commerçants et artisans » ;
- d'approuver la répartition du budget accompagnement et communication pour cette dernière année 2023 tel que présenté. Etant précisé que la dépense correspondante est inscrite au budget principale 2023.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

(Rapporteur : M. Frédéric BROGNIART)

**D2023-3-2-24 : Pôle rural de Noues de Sienne – Aménagement des Ateliers de la Graniterie : lancement d'une nouvelle consultation des entreprises**

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du Territoire réunie le 8 mars 2023 et du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- approuver le lancement de la nouvelle consultation et les critères d'évaluation du marché d'aménagement des ateliers de la Graniterie,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - ✓ lancer la consultation puis signer les documents du marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
  - ✓ signer l'autorisation d'urbanisme liée au reconditionnement des 2 ateliers,
  - ✓ faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toute subvention permettant de réduire la charge financière du portage de ce projet et, le cas échéant, à signer les conventions ou tout document s'y rapportant.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

➤ **Tourisme/Entretien des chemins de randonnées**

(Rapporteur : M. Georges RAVENEL)

**D2023-3-2-25 : Entretien des circuits de qualité : Demande de subvention au Conseil Départemental du Calvados pour l'année 2023**

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados, au titre de l'exercice 2023, dans le cadre du marché d'entretien des chemins de randonnée pour la période 2022-2024 ;
- d'habiliter M. le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

### E. Habitat

(Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)

**D2023-3-2-26 : Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions**

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie les 10/11/2022 et 24/01/2023 et du Bureau Communautaire réuni le 6 mars 2023, il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur, pour un montant total de 1 750 €,
- dire que cette dépense sera imputée au compte n°20422

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-3-2-27 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du pôle de proximité de Condé – Versement de subventions**

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 28 février 2023 et du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2023, il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le versement de la subvention présentée, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 1 000 €,
- dire que cette dépense sera imputée au compte n°20422

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-3-2-28 : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et Renouvellement Urbain 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) – Versement de subventions**

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 28 février 2023 et du Bureau communautaire réuni le 6 mars 2023, il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le versement de la subvention présentée, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 426 €,
- dire que cette dépense sera imputée au compte n°20422

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-3-2-29 : Avenant n°1 aux conventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : OPAH classique et OPAH Renouvellement Urbain (Commune de Vire Normandie)**

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 28 février 2023 et du Bureau communautaire réuni le 6 mars 2023, il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les deux projets d'avenant n°1 pour les conventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et Renouvellement Urbain (RU) tels que présentés ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les deux avenants aux conventions d'OPAH classique et d'OPAH RU une fois l'accord de la CLAH (Commission Locale pour l'Amélioration de l'Habitat) obtenu, ainsi que tous documents s'y référant ;
- de solliciter pour toute la durée des conventions les subventions auprès de l'ANAH.
- de solliciter pour toute la durée des conventions, d'autres sources de subventions (Banque des territoires notamment).

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15.

Signature de  
**M. Corentin GOETHALS**  
Secrétaire de séance



Signature de  
**M. Marc ANDREU SABATER**  
Président



**Date de mise en ligne sur le site internet :**

**Le présent procès-verbal est consigné au registre.**

**Les délibérations y afférentes peuvent être consultées :**

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr/> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.